



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Commune de TREOGAN

Information sur les risques naturels et technologiques majeurs

Pour l'application des I, II de l'article L125-5 du Code de l'Environnement

1. situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRi oui non **X**

2. situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui **X** non

approuvé date 28 décembre 2009 aléa **risque industriel**

Les documents de référence sont :

- la note de présentation
- la cartographie des aléas
- la cartographie du zonage réglementaire
- le règlement

3. situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone **la** **lb** **II** **III** non **X**

4. situation de la commune au regard des arrêtés de catastrophes naturelles ou technologiques

- aléa Tempête d'intensité exceptionnelle date de l'arrêté 22/10/1987
- aléa Inondations, coulées de boues, glissement et chocs mécaniques liés à l'action des vagues date de l'arrêté 29/12/1999

5. cartographie – pièces jointes à cette fiche

- Cartographies des aléas et réglementaire du PPRt approuvé le 28/12/2009 - 2 planches A3 *

* documents consultables sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor (www.cotes-darmor.pref.gouv.fr)